MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0007

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 01 Novembre 2022 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2022-0007.

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 56.3.1 et l'article 56.3.2 du Règlement de zonage 06-101, concernant les dispositions supplémentaires relatives à la zone E-11

Nature et effets de la demande DM 2022-0007 :

- Autoriser la pente de toit qui est de 7.5/12 en façade et 6/12 en arrière. La règlementation spécifie que la pente de toit en zone E-11 doit être de minimum 8/12.
- Autoriser du vinyle comme revêtement extérieur. La réglementation spécifie que ce type de revêtement est prohibé en zone E-11.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0007 : L'emplacement visé est situé sur le lot 6 086 517 du cadastre du Québec (matricule 5612-52-2105), à l'avenue des Érables, à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 13eme Octobre 2022.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat